

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE417

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A la seconde phrase de l'alinéa 58, substituer aux mots :

« leur utilisation »,

Les mots :

« l'utilisation du local ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.